

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 21.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Annick MARTZ KOERNER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire..

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Béatrice BULOUE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER  
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT  
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER  
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Le quorum étant atteint, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 29 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le 29 janvier 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE

p.d. Annick MARTZ-KOERNER



## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 6 avec procuration

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, propose la candidature de Madame Cathie PETRI.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

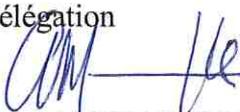
DESIGNE Madame Cathie PETRI comme secrétaire de séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**Par 27 Voix pour**

Mundolsheim, le 29 janvier 2025

Le Maire,  
Par délégation



  
Annick MARTZ-KOERNER  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI